



## Règlement

Les Trophées Eco-Innovez en Bourgogne-Franche-Comté ont pour objectif de récompenser des entreprises de la région Bourgogne-Franche-Comté qui conduisent une démarche d'éco-conception (produit, service ou procédé innovant permettant de réduire les impacts sur l'environnement) et/ou qui développent un modèle économique plus vertueux et plus responsable de type économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.eco-innovez.com](http://www.eco-innovez.com) dans la rubrique Trophées

### 1. Les Trophées 2020

Les trophées Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté permettent aux candidats de présenter leur démarche d'éco-innovation dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- **Produit éco-innovant ;**  
Produit innovant pour lequel des critères environnementaux ont été intégrés dès la phase de conception et sur l'ensemble de son cycle de vie.
- **Service éco-innovant ;**  
Service innovant pour lequel des critères environnementaux ont été intégrés dès la phase de conception et sur l'ensemble de sa chaîne de valeurs.
- **Eco-technologie innovante ;**  
Technologie ayant mis au point un procédé / une solution destinée à réduire ou limiter un impact environnemental (au minimum une installation pilote).
- **Modèle économique innovant, durable et responsable ;**  
Modèle permettant de créer de la valeur non plus sur la multiplication des ventes mais sur la vente d'une performance d'usage. Cette approche servicielle répond aux enjeux du développement durable.

Un événement  
organisé par



financé par



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

en partenariat avec



# Trophées "Eco-Innovez en Bourgogne Franche-Comté 2020 – Règlement

Le jury sélectionnera 4 lauréats ayant mis sur le marché :

Un produit ou un service ou une technologie et/ou étant dans une trajectoire vers un modèle économique innovant pour lequel des critères environnementaux ont été intégrés dès la phase de conception et ce sur l'ensemble de son cycle de vie.

Les 4 lauréats bénéficieront :

- de la réalisation d'une vidéo personnalisée (2-3 minutes) sur l'entreprise et le projet primé ;
- d'une année d'adhésion gratuite au Pôle éco-conception donnant accès à des services spécialisés (veille, guides sectoriels), et à une journée de formation ;
- d'une communication promotionnelle spécifique sur les sites internet et les publications des organisateurs des Trophées et des partenaires ;
- d'un trophée remis devant la presse lors d'une cérémonie qui aura lieu au mois de novembre 2020 durant l'évènement "Créer Demain – 2 jours pour Innover" à Besançon ;
- d'un accompagnement pour candidater au concours national : [Prix Entreprise & Environnement](#) (entreprises) qui sera décerné lors du salon Pollutec 2020.

Un événement  
organisé par



financé par



en partenariat avec



# Trophées "Eco-Innovez en Bourgogne Franche-Comté 2020 – Règlement

## 2. Conditions de participation

- Les structures candidates sont situées en Région Bourgogne-Franche-Comté et à jour de leurs obligations fiscales, sociales, environnementales et de l'ensemble des réglementations qui leur sont applicables.
- Les projets portés par des entreprises en cours de création sont éligibles. La création de l'entreprise devra être effective avant la remise des prix en novembre 2020.
- Les candidatures sont aussi ouvertes à des entreprises ayant un projet éco-innovant collaboratif (fournir un dossier contenant les coordonnées de tous les partenaires, en identifiant un contact privilégié).
- Les candidats ont développé une solution (produit ou service ou procédé) et/ou un modèle économique :
  - innovant, à la fois nouveau et original par rapport à l'état de l'art et présentant un avantage concurrentiel probant,
  - présentant une efficacité environnementale accrue, préventive ou curative.
- S'il est commercialisé, le produit, le service ou le procédé doit avoir une date de mise sur le marché inférieure à 2 ans. S'il n'est pas encore commercialisé, il doit être commercialisable dans l'année.

## 3. Critères d'évaluation

- La motivation de l'entreprise à se lancer dans une démarche d'éco-innovation et/ou d'économie de la fonctionnalité et de la coopération ;
- Les principales améliorations environnementales apportées et les autres améliorations induites (fonction, usages, design, organisation interne, relations clients et fournisseurs...) ;
- Les opportunités créées par la démarche présentée pour améliorer la compétitivité de l'entreprise ;
- La méthodologie utilisée pour quantifier les impacts environnementaux ;
- Le soin et la clarté apportés au dossier de candidature.

## 4. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature sont téléchargeables en ligne sur le site [www.eco-innovez.com](http://www.eco-innovez.com) dans la rubrique Trophées.

Les candidats devront transmettre un exemplaire électronique du formulaire par mail, dûment rempli et signé, à l'adresse suivante : [contact@eco-innovez.com](mailto:contact@eco-innovez.com)

Date limite de dépôt des candidatures : **mercredi 3 juin 2020**

## 5. Contact

Jason Queudray / [contact@eco-innovez.com](mailto:contact@eco-innovez.com) / 03 81 81 72 62

## 6. Calendrier

- 3 juin 2020 : date limite de dépôt des candidatures
- Juin 2020 : sélection des lauréats par le jury
- Juillet-août 2020 : réalisation des films avec les lauréats
- Novembre 2020 : remise des Trophées au cours de l'événement **Créer Demain – 2 jours pour Innover** en Bourgogne-Franche-Comté

# Trophées "Eco-Innovez en Bourgogne Franche-Comté 2020 – Règlement

## **7. Responsabilité**

En participant aux « Trophées Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté 2020 », le responsable de la candidature convient que les décisions du jury sont finales et sans appel.

Le candidat atteste avoir obtenu toutes les autorisations ou dispenses concernant les constituants et les sujets du projet inscrit aux « Trophées Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté 2020 ».

Les participants autorisent les organisateurs à communiquer sur le nom des entreprises candidates aux « Trophées Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté 2020 ». Ils autorisent les organisateurs à utiliser le descriptif du produit, du service, de la technologie ou du modèle économique contenu dans le dossier de candidature pour toute publication liée aux résultats des Trophées. Ils pourront être utilisés comme outil promotionnel des Trophées ou encore pour un reportage journalistique dans toute publication, dans la limite du respect du secret industriel.